

## La légalisation du cannabis pourrait compromettre l'accès aux soins en santé mentale dans la région de la Capitale-Nationale

**QUÉBEC, le 24 août 2017** – Alors que la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Mme Lucie Charlebois, tient aujourd'hui à Québec une consultation régionale sur l'encadrement du cannabis, l'Association des médecins psychiatres du Québec (AMQPQ) et l'Association québécoise des programmes pour premiers épisodes psychotiques (AQPPEP) préviennent les décideurs que la légalisation du cannabis entraînera une pression supplémentaire sur les ressources déjà insuffisantes en prévention et en traitement des troubles mentaux dans la région de Québec.

« À Québec, les diagnostics de troubles mentaux chez les jeunes et les adultes sont déjà plus élevés que dans le reste du Québec<sup>1</sup> et nous n'arrivons pas à leur offrir les services dont ils ont besoin. », a souligné Dre Édith Labonté, médecin psychiatre œuvrant au CHU de Québec et membre du conseil d'administration de l'AMQPQ. Les médecins psychiatres de Québec craignent que la légalisation du cannabis n'entraîne une augmentation des besoins de services psychiatriques et psychosociaux. À titre d'exemple, la Dre Labonté a compilé quelques données : « Uniquement la semaine dernière, nous avons admis une centaine de patients à l'urgence psychiatrique du CHU de Québec et la majorité étaient des consommateurs de cannabis ».

Le lien de cause à effet entre la consommation de cannabis et le développement de troubles psychotiques n'est plus à prouver. Les études démontrent que le risque de développer une psychose augmente de 40 %<sup>2</sup> chez ceux qui ont consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, et ce risque grimpe jusqu'à 390 %<sup>3</sup> chez les consommateurs qui en font une utilisation intensive. De plus, la consommation peut précipiter le déclenchement de la maladie, qui survient en moyenne 2,7 ans<sup>4</sup> plus tôt chez les consommateurs.

### Les médecins psychiatres demandent au gouvernement de protéger les prochaines générations

Les médecins psychiatres demandent à ce que l'encadrement du cannabis au Québec tienne compte de la vulnérabilité des jeunes, chez qui le cerveau se développe jusqu'à l'âge de 25 ans. « En ce moment au Québec, on sent un vent d'optimisme et de positivisme entourant la légalisation du cannabis. Pourtant, plus on consomme de cannabis tôt dans l'adolescence, pires sont les effets, ajoute Dre Labonté. Le THC cause des lésions au cerveau qui peuvent entraîner des troubles d'attention, de coordination et d'apprentissage, en plus de provoquer des psychoses ». C'est donc pour cette raison que l'AMQPQ recommande que l'âge légal pour consommer et acheter du cannabis soit établi à 21 ans, un âge de compromis entre la majorité légale (18 ans) et la maturité du cerveau (25 ans).

« Si le gouvernement souhaite protéger nos jeunes, il doit impérativement et rapidement accroître et devancer les investissements dans les programmes de premiers épisodes psychotiques dans la Capitale-Nationale », explique Dr Marc-André Roy, membre et ancien président de

<sup>1</sup> [La Santé de la population de la Capitale-Nationale en bref, Édition novembre 2015](#) (page 4)

<sup>2</sup> [Moore TH, Zammit S, Lingford-Hughes A et al. Cannabis use and risk of psychotic or affective mental health outcomes: A systematic review. Lancet 2007](#)

<sup>3</sup> [Marconi A, Di Forti M, Lewis CM, Murray RM, Vassos E. Meta-analysis of the Association Between the Level of Cannabis Use and Risk of Psychosis. Schizophr Bull. 2016](#)

<sup>4</sup> [Larøe M, Sharma S, Compton MT, Slade T, Nielsen O. Cannabis use and earlier onset of psychosis: a systematic meta-analysis, 2011](#)

L'AQPPEP, médecin psychiatre chercheur-clinicien à la Clinique Notre-Dame des Victoires et professeur agrégé au Département de psychiatrie et neurosciences à l'Université Laval. « Le gouvernement a annoncé en juin dernier des investissements pour intervenir de manière précoce auprès des jeunes atteints d'un premier épisode de psychose, mais aucun de ces nouveaux investissements n'est prévu pour la région de Québec. Pourtant, le Centre national d'excellence en santé mentale (CNESM) recommande un intervenant pour 16 patients et actuellement à Québec, nous avons un intervenant pour 25 patients. Avec la légalisation, nous devons avoir les moyens d'aider ces jeunes et leurs familles qui auront besoin de nous. », ajoute-t-il.

### **Les recommandations de l'AMPQ**

Le 3 juin dernier, l'AMPQ dévoilait son [énoncé de position](#) sur la légalisation du cannabis à des fins récréatives. Ce document, qui repose sur les résultats d'un sondage mené auprès des membres de l'AMPQ, présente une série de recommandations, notamment:

- fixer l'âge minimal pour acheter et consommer du cannabis à 21 ans;
- interdire la culture à domicile à des fins non médicales;
- interdire toute forme de publicité, y compris sur l'emballage;
- prévoir un modèle de distribution sans logique de profit ou de croissance des activités de vente;
- intégrer un programme d'éducation dans le cursus du secondaire;
- outiller les parents;
- déployer des campagnes de sensibilisation;
- financer l'accès à des ressources additionnelles en santé.

### **À propos de l'AMPQ**

L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) regroupe plus de 1 150 psychiatres qui pratiquent au Québec. Elle s'intéresse à l'organisation des soins en santé mentale et au cadre de travail des médecins psychiatres. L'AMPQ a notamment pour mandat de promouvoir les normes professionnelles et scientifiques les plus rigoureuses dans l'exercice de la psychiatrie. Elle œuvre aussi à susciter dans le public une meilleure connaissance de la psychiatrie et de la santé mentale et à favoriser l'accès à des services psychiatriques pour toute la population du Québec.

### **À propos de l'AQPPEP**

L'Association québécoise des programmes pour premiers épisodes psychotiques (AQPPEP) est un organisme à but non lucratif qui, depuis sa création en 2004, a pour rôle de favoriser les échanges cliniques et scientifiques entre professionnels et chercheurs s'intéressant aux personnes atteintes de premiers épisodes psychotiques (PEP) et aux problématiques liées à leur condition. Elle est composée de professionnels en santé mentale qui travaillent dans les programmes pour premiers épisodes psychotiques du Québec.

- 30 -

Source :

[Association des médecins psychiatres du Québec](#)

[Association québécoise des programmes pour premiers épisodes psychotiques](#)

Renseignements :

Jenna Dubé

(581) 996-3023

[medias@annickmongeau.com](mailto:medias@annickmongeau.com)